



Rapport Budgétaire 2020

Ville de Villers-Saint-Paul

Le 13/06/2020
Le Maire,

G. WEYN

BUDGET PRIMITIF

Sommaire

1 - LES GRANDES MASSES FINANCIERES

2.1 - Les masses budgétaires

2.2 - Soldes financiers

2.3 - Endettement

2 - LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

3.1 - Soldes intermédiaires de gestion

3.2 - Epargne brute

3.3 - Effet de ciseau

3 - LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT

4.1 - Encours de dette et emprunts nouveaux

4.2 - Annuités de la dette

4.3 - Ratio de désendettement

4 - LA FISCALITE DIRECTE

5.1 - L'évolution des bases

5.2 - Evolution des taux et des produits

5 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

6.1 - Les recettes de fonctionnement

6.2 - Les dépenses de fonctionnement

6 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

7.1 - Les recettes d'investissement

7.2 - Les dépenses d'investissement

7- LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

8 - LES RATIOS

INTRODUCTION

Le budget, qui vous est présenté, a été élaboré avant la crise du Covid 19 et les mesures de confinement qui ont suivi.

Il n'a pas été modifié dans la mesure où il est encore trop tôt pour mesurer l'impact de cette crise. Nous ignorons encore si cette situation se prolongera dans le temps. Certes nous sommes en mesure d'appréhender les pertes de recettes ainsi que les dépenses supplémentaires engendrées par cette dernière et celles qui n'ont pas été réalisées sur les trois mois écoulés, mais les effets sur le plus long terme restent incertains. Cette crise engendrera, sans nul doute, des besoins, auprès des personnes en difficulté, notamment, auxquels il nous faudra répondre et que nous ne pouvons chiffrer aujourd'hui.

Nous devons donc rester très attentifs à son exécution afin de respecter les crédits affectés aux différentes dépenses courantes et cela en corrélation avec nos recettes afin de préserver l'équilibre budgétaire.

En tout état de cause, les résultats, en fin d'année, risquent fort d'être éloignés des prévisions présentées dans le document budgétaire 2020, notamment dans certains domaines très sensibles aux mesures de confinement et à leurs conséquences.

A noter

Dans le cadre du présent document, il est à noter que les dépenses imprévues (290 601 € en fonctionnement) sont exclues des différents tableaux et comparaisons établis. En effet ces inscriptions ne sont pas obligatoires, revêtent un caractère aléatoire quant à leur réalisation et ne correspondent pas à des dépenses réelles.

Il en va de même pour les amortissements inscrits pour un montant de 461 924 € en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement et les opérations d'ordre du chapitre 042.

Les ICNE (Intérêts Courus Non Echus) ne sont pas intégrés au chapitre 66 (fonctionnement), ramenant les intérêts 2020 à un montant de 38 500 €.

Les graphiques présentant les données de 2015 à 2018 reflètent les résultats des exercices budgétaires (Comptes Administratifs), alors que 2019 et 2020 représentent les données budgétaires prévisionnelles. Ceci afin d'apprécier l'évolution des dépenses et des recettes sur les 4 années antérieures et de pouvoir établir des comparaisons entre les deux derniers BP.

De fait, on peut remarquer, dans certains domaines, des ruptures significatives entre 2018 et 2019: nous ne réalisons pas l'intégralité de nos dépenses et recouvrons un peu plus de recettes que prévu, d'où des résultats parfois contrastés entre le CA 2018 et les BP 2019 et 2020.

1 - LES GRANDES MASSES FINANCIERES

1.1 - Les masses budgétaires

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes de fonctionnement	10 051 453	9 448 963	9 561 762	9 707 758	9 353 032	9 493 603
Dépenses de fonctionnement	8 693 610	7 829 007	7 998 223	7 859 851	8 329 340	8 588 690
<i>dont intérêts de la dette</i>	77 000	65 078	53 351	48 360	47 000	38 500
Recettes d'investissement	478 464	1 285 921	701 423	1 114 270	479 555	150 111
<i>dont emprunts souscrits</i>	0	0	0	500 000	0	0
Dépenses d'investissement	2 572 684	2 807 576	1 535 594	1 500 755	6 923 406	7 324 257
<i>dont capital de la dette</i>	306 989	304 175	266 422	268 603	274 000	273 000
<i>dont P.P.I</i>	2 265 695	2 496 318	1 267 534	1 230 781	6 349 406	6 901 257

Cette année, les dépenses de fonctionnement ont globalement augmenté, notamment au chapitre 011 (lié aux charges à caractère général) et au 012 (Charges de personnel et frais assimilés). Il en va de même pour les recettes et plus particulièrement au chapitre 74 (dotations et participations).

Les dépenses d'investissement restent élevées (environ + 400 000 € par rapport à 2019) tandis que nos recettes sont faibles (hors autofinancement), mais nous n'avons pas reçu toutes les notifications de nos demandes de subventions.

1.2 - Soldes financiers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Epargne de gestion	1 427 154	1 684 354	1 570 044	1 894 493	1 070 692	943 413
Epargne brute	1 350 153	1 619 276	1 516 693	1 846 133	1 023 692	904 913

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Epargne nette	1 043 164	1 315 101	1 250 271	1 577 530	749 692	631 913

L'épargne diminue de manière sensible et ce en lien avec l'augmentation plus marquée des dépenses par rapport aux recettes. Toutefois l'épargne en 2019 (voir CA 2019) s'est établie à environ 1 450 000 €, plus proche des années précédentes. 2018 fait figure d'exception, dans la mesure où il avait été possible de réaliser de conséquentes économies, notamment sur le chapitre 011 (charges à caractère général).

1.3 - Endettement

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours au 31 décembre	2 263 432	1 959 257	1 692 835	1 924 232	1 652 200	1 381 767
Ratio de désendettement	1,7 ans	1,2 ans	1,1 ans	1 an	1,6 ans	1,5 ans
Emprunt	0	0	0	500 000	0	0

L'encours de la dette (c'est à dire la totalité de notre dette) continue de diminuer d'environ 270 000 € correspondant au remboursement effectué chaque année. Le ratio de désendettement mesure notre capacité à rembourser (en nombre d'années) la totalité de nos emprunts si nous décidions d'affecter notre épargne au remboursement intégral de la dette.

2 - LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

2.1 - Soldes intermédiaires de gestion

Soldes intermédiaires de gestion :

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Montants	1 427 154	1 684 354	1 570 044	1 894 493	1 070 692	943 413

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

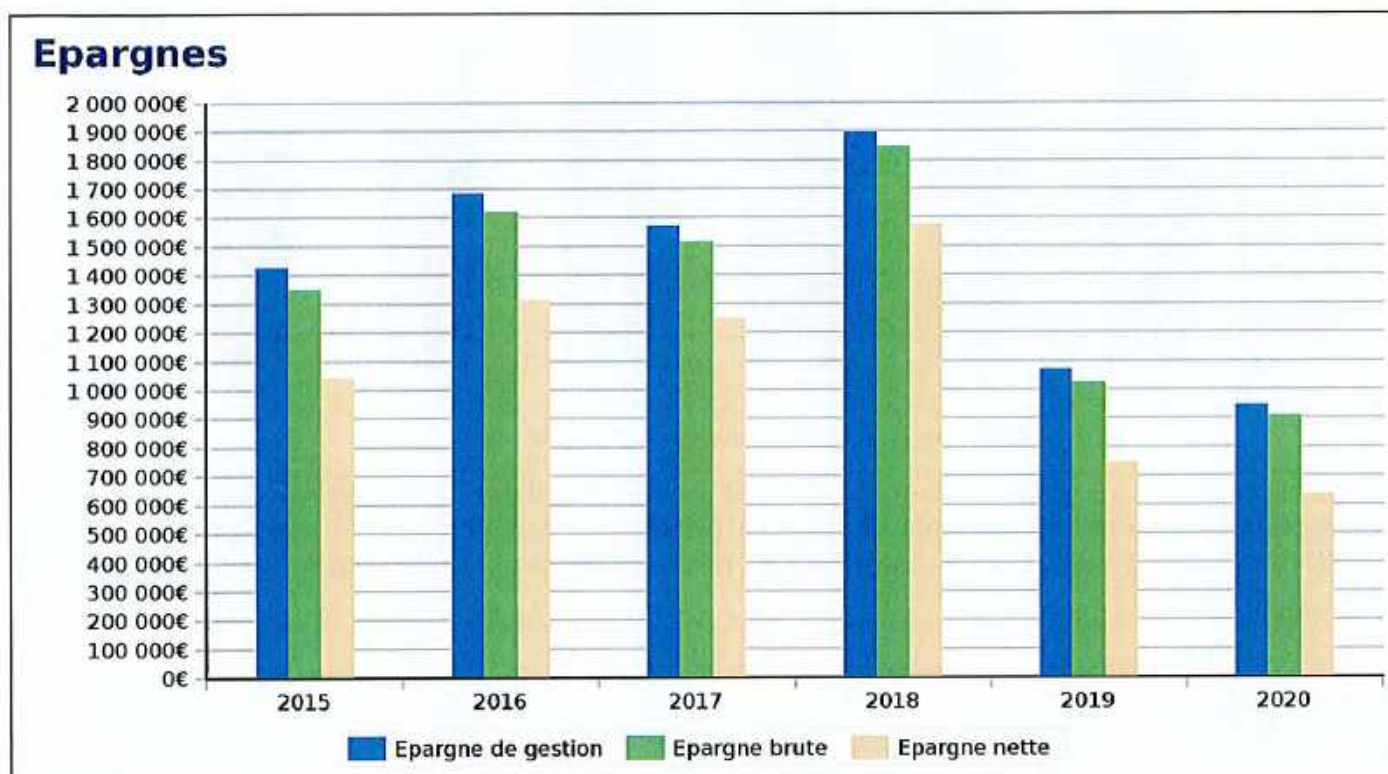
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Montants	1 350 153	1 619 276	1 516 693	1 846 133	1 023 692	904 913

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes de fonctionnement	10 051 453	9 448 963	9 561 762	9 707 758	9 353 032	9 493 603
Epargne de gestion	1 427 154	1 684 354	1 570 044	1 894 493	1 070 692	943 413
Epargne brute	1 350 153	1 619 276	1 516 693	1 846 133	1 023 692	904 913
<i>Taux d'épargne brute (en %)</i>	13,44 %	17,14 %	15,94 %	19,02 %	10,95 %	9,57 %
Epargne nette	1 043 164	1 315 101	1 250 271	1 577 530	749 692	631 913

L'épargne nette est donc la somme qui pourra être affectée, en investissement, à la réalisation des travaux et acquisitions nécessaires aux projets et décisions du conseil municipal et au fonctionnement des services.

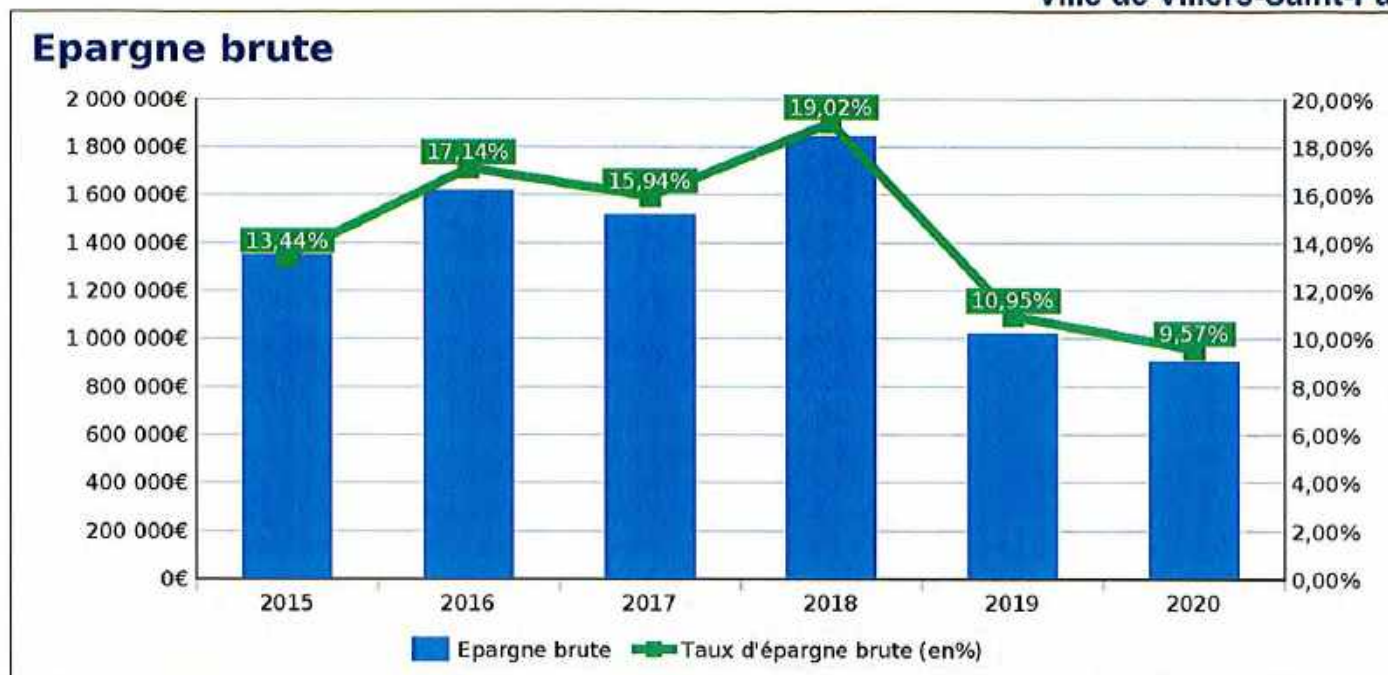
A ce jour, cette épargne nette cumulée à l'excédent budgétaire d'environ de 6 600 000 €, nous permet de financer un programme d'investissement conséquent.



2.2 - Epargne brute

Epargne brute = C'est l'écart entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Le taux d'épargne brute est la valorisation en pourcentage de l'épargne brute.



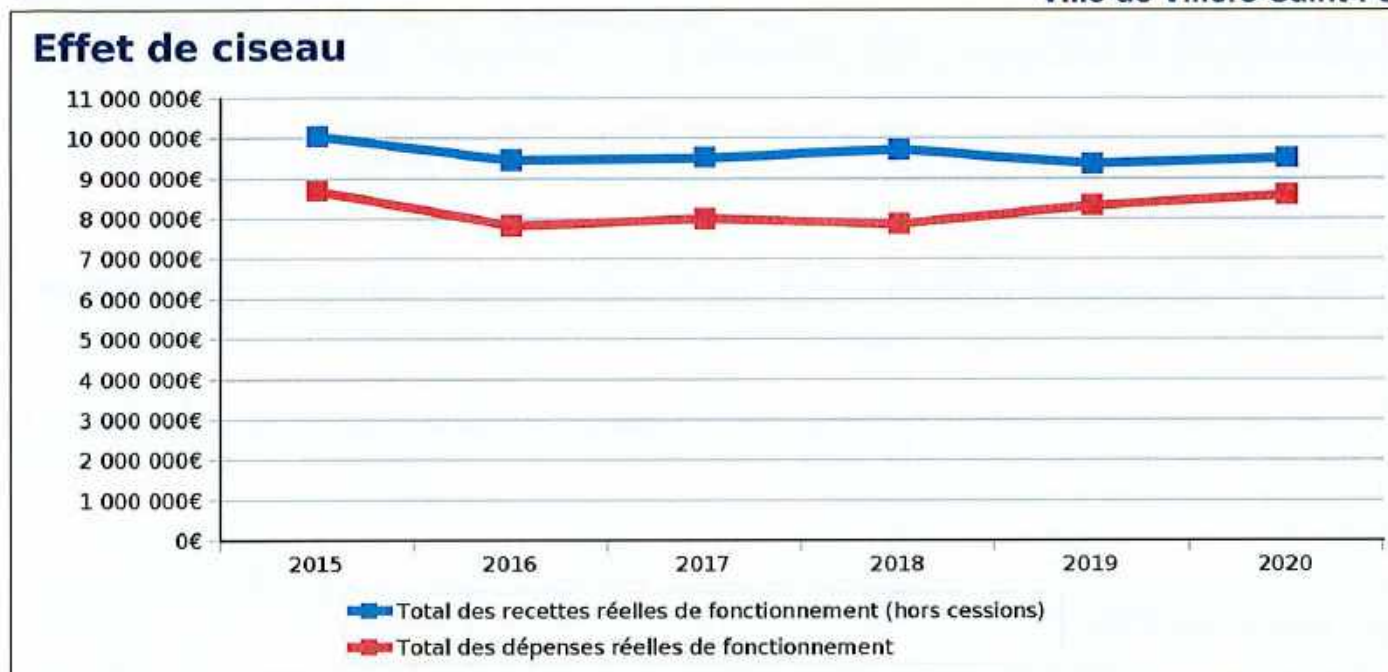
On remarque la rupture importante entre 2018 et 2019/2020. Il est nécessaire de rappeler que les données 2018 reflètent les résultats et non les prévisions. Sachant que le résultat de l'épargne brute 2019 (CA 2019) avoisine les 1 450 000 €, nous sommes plus proches de l'épargne brute de l'année 2015.

2.3 - Effet de ciseau

Effet de ciseau : Evolution de l'écart entre les recettes d'exploitation hors cession (fonctionnement) et les dépenses d'exploitation (fonctionnement) y compris les cessions d'immobilisations.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	10 043 763	9 448 283	9 514 917	9 705 985	9 353 032	9 497 460
<i>Evolution n-1</i>	6,86 %	-5,93 %	0,71 %	2,01 %	-3,64 %	1,54 %
Dépenses de fonctionnement	8 693 610	7 829 007	7 998 223	7 859 851	8 329 340	8 588 690
<i>Evolution n-1</i>	9,84 %	-9,95 %	2,16 %	-1,73 %	5,97 %	3,11 %

La comparaison de l'évolution des courbes de recettes et de dépenses de fonctionnement alerte sur la dégradation de l'épargne et sur les risques de l'effet ciseau.



Ce graphique illustre l'effet de ciseau, il met en évidence la dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses. Les recettes ou dépenses exceptionnelles ne sont pas comptabilisées et sont de nature à faire varier les agrégats d'une année sur l'autre. Le delta entre recettes et dépenses ainsi mis en évidence nourrit la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses d'équipement ou de se désendetter.

3 - LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT

3.1 - Encours de dette et emprunts nouveaux

Selon ce scénario, l'encours de la dette évoluerait de **2 263 432 € en 2015** à **1 381 767 € en 2020** (échelle de gauche du graphique).

De la même façon, l'annuité de la dette évoluerait de **383 990 € en 2015** à **311 500 € en 2020** (échelle de droite du graphique).

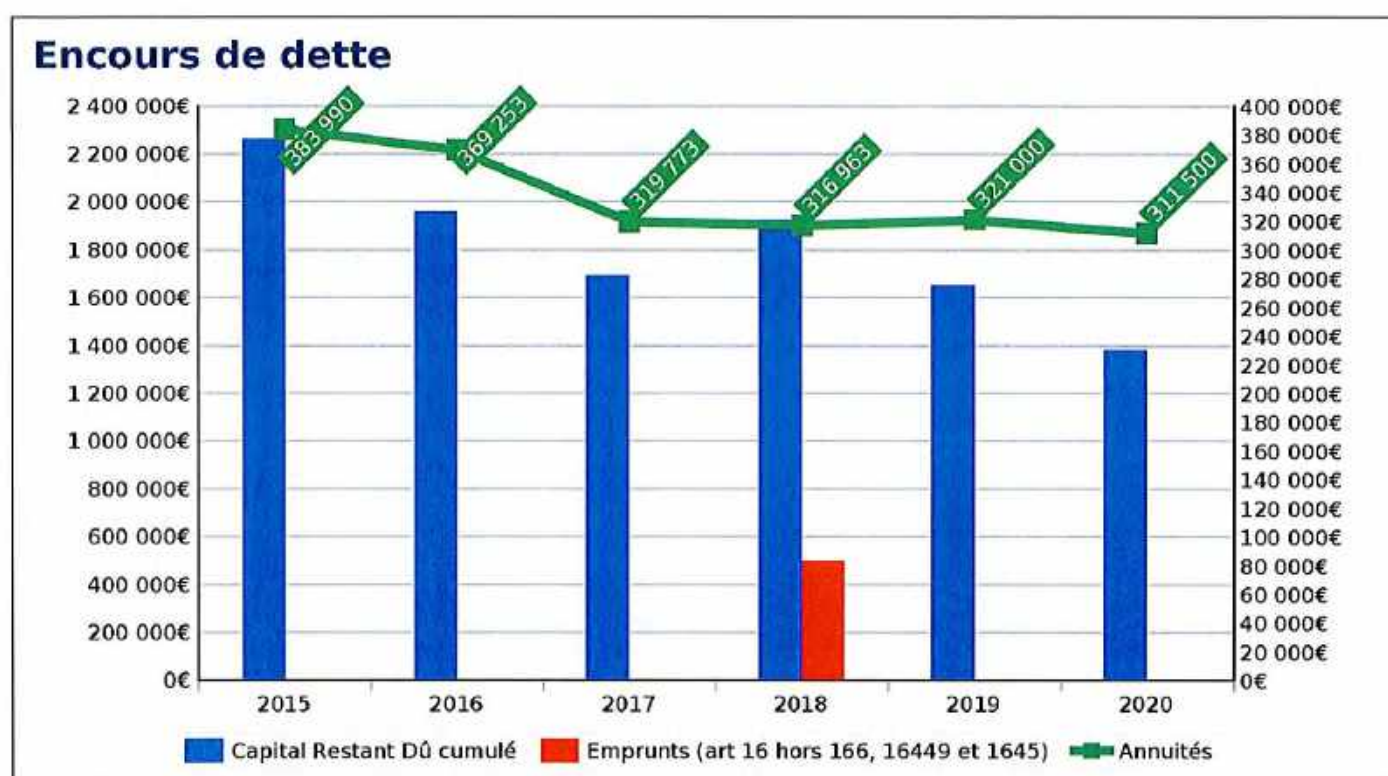
Evolution de l'encours entre 2015 et 2020

	Encours de dette au 31/12	Evolution n-1	Emprunts nouveaux
2015	2 263 432	-11,94 %	0
2016	1 959 257	-13,44 %	0
2017	1 692 835	-13,6 %	0
2018	1 924 232	13,67 %	500 000

	Encours de dette au 31/12	Evolution n-1	Emprunts nouveaux
2019	1 652 200	-14,14 %	0
2020	1 381 767	-16,37 %	0

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Encours de dette au 31/12	-9,4 %	-38,95 %

Le graphique ci-dessous indique par année les évolutions du capital restant dû et de l'annuité (échelle de droite du graphique) tout en retraçant les nouveaux emprunts à contracter dans le cadre du plan d'investissement prospectif.



3.2 - Annuités de la dette

L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventile comme suit :

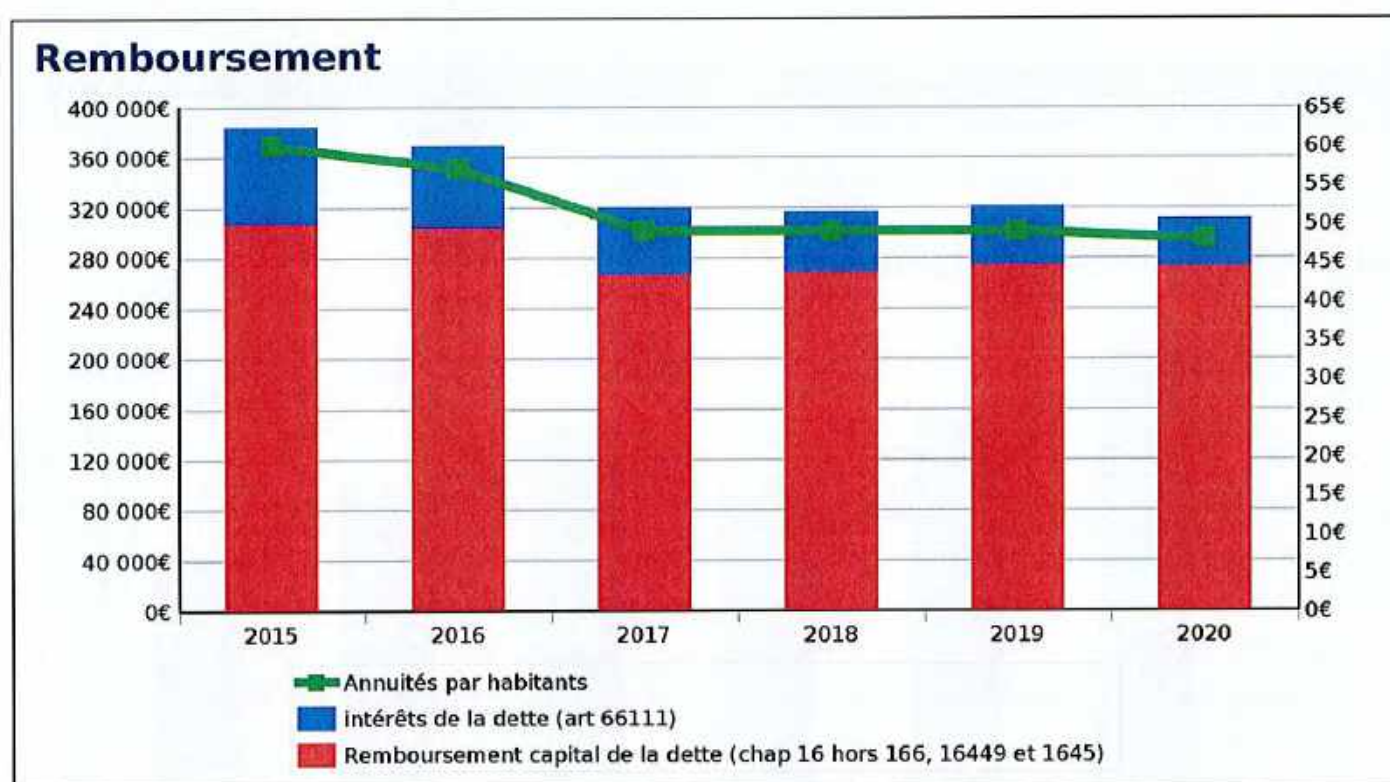
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Annuités	383 990	369 253	319 773	316 963	321 000	311 500
Evolution n-1 (en %)	-11,15 %	-3,84 %	-13,4 %	-0,88 %	1,27 %	-2,96 %
Capital en euro	306 989	304 175	266 422	268 603	274 000	273 000

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Intérêts en euro	77 000	65 078	53 351	48 360	47 000	38 500

L'évolution de l'annuité de la dette reste stable et ce compte tenu du nouvel emprunt contracté en 2018 (500 000 € sur 20 ans) et la fin du remboursement d'un prêt contracté en 2002 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation d'un montant initial de 305 000 € sur 15 ans.

Le graphique ci-dessous permet de lire directement l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette sur toute la période.

L'échelle de droite enregistre la variation de l'annuité de la dette par habitant.



La ventilation de l'annuité de la dette en euro par habitant évolue de la façon suivante :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Annuités	60	57	49	49	49	48
Capital	48	47	41	42	42	42

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Intérêts	12	10	8	7	7	6

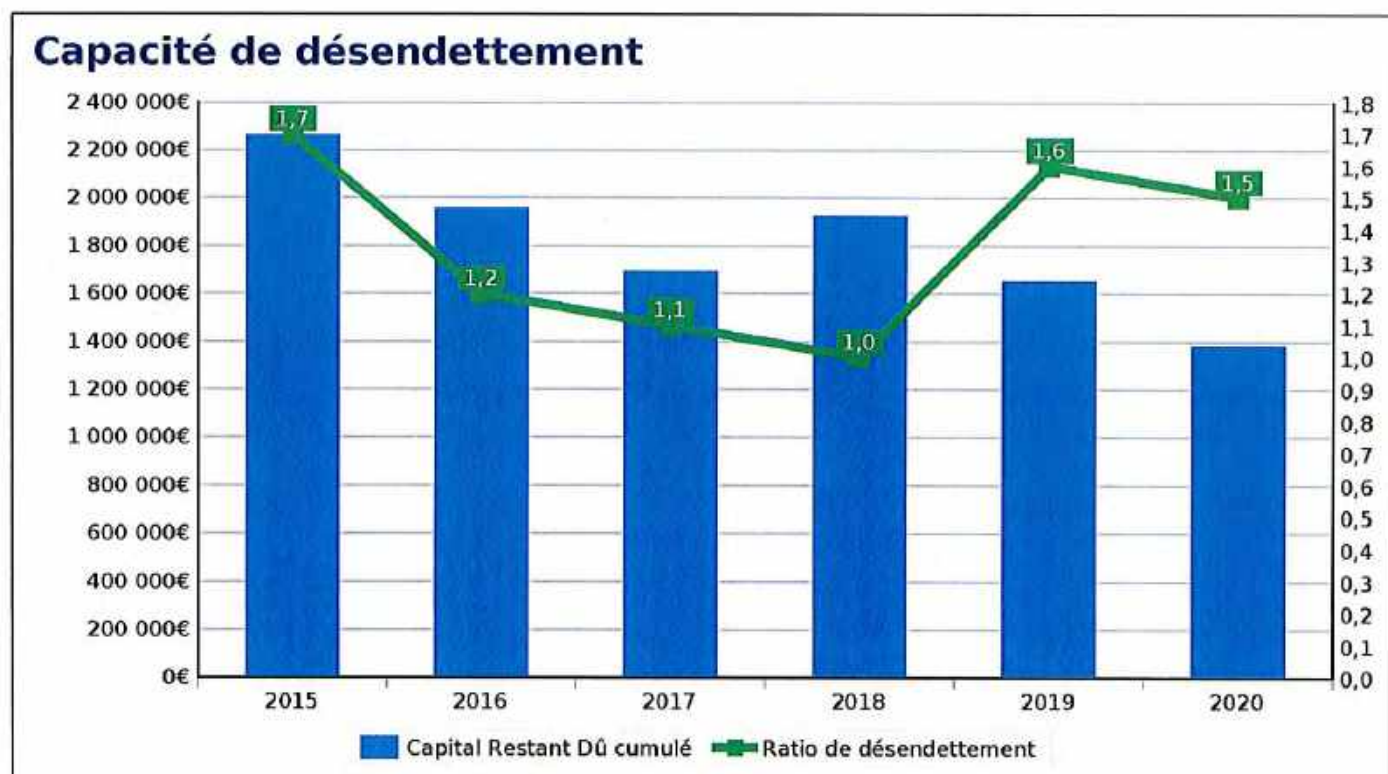
L'annuité de la dette par habitant de la même strate démographique (villes de 5 000 à 10 000 hab) était de 108 € en 2018 (2019 non connu)

3.3 - Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

La capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ratio	1,7 ans	1,2 ans	1,1 ans	1 ans	1,6 ans	1,5 ans



Le ratio de désendettement des villes de même strate était de 6,31 années en 2018 (2019 non connu)

Profil de la dette au 1er Janvier de l'année de l'exercice pour les 6 prochaines années

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2020	1 652 199,97 €	270 433,09 €	38 054,34 €	308 487,43 €	1 381 766,88 €
2021	1 381 766,88 €	218 270,47 €	29 026,19 €	247 296,66 €	1 163 496,41 €
2022	1 163 496,41 €	194 994,58 €	23 435,80 €	218 430,38 €	968 501,83 €
2023	968 501,83 €	200 505,98 €	18 766,32 €	219 272,30 €	767 995,85 €
2024	767 995,85 €	203 335,28 €	13 920,28 €	217 255,56 €	564 660,57 €
2025	564 660,57 €	121 905,13 €	9 082,46 €	130 987,59 €	442 755,44 €
2026	442 755,44 €	123 414,13 €	7 356,59 €	130 770,72 €	319 341,31 €

L'encours de la dette par habitant de la commune s'établit à 258 €, tandis qu'il se situe à 843 € pour les villes de la même strate.

4 - LA FISCALITE DIRECTE

4.1 - L'évolution des bases

Le poids des bases fiscales permet de distinguer le dynamisme de chaque nature de taxe.

Ci-dessous le tableau des bases fiscales pour chaque taxe.

Années	Base taxe d'habitation	Base taxe foncière (bâtie)	Base taxe foncière (non bâtie)
2015	5 596 481	7 180 949	26 140
2016	5 485 992	6 854 282	25 999
2017	5 455 690	6 925 188	25 475
2018	5 524 000	7 009 000	25 800
2019	5 657 334	7 228 004	26 145
2020	5 722 000	7 335 000	26 400

4.2 - Evolution des taux et des produits**TAXE D'HABITATION :**

Années	Base nette TH	Evol base nette TH	Produit TH	Evol produit TH	Taux TH	Evol taux TH
2015	5 596 481	2,77 %	755 525	2,77 %	13,5 %	0 %
2016	5 485 992	-1,97 %	755 421	-0,01 %	13,77 %	2 %
2017	5 455 690	-0,55 %	766 524	1,47 %	14,05 %	2,03 %
2018	5 524 000	1,25 %	776 122	1,25 %	14,05 %	0 %
2019	5 657 334	2,41 %	794 855	2,41 %	14,05 %	0 %
2020	5 722 000	1,14 %	803 941	1,14 %	14,05 %	0 %

La réforme de la Taxe d'Habitation est engagée. A compter de 2021, la TH sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes et les EPCI à fiscalité propre. Chaque catégorie de collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre seront intégralement compensés de cette recette fiscale et ce à partir des bases fiscales sur les RP et le taux appliqué en 2017 (14,05%). Pour 2020, les services de l'Etat ont déjà supprimé cette recette de l'état fiscal 1259; nous ignorons sous quelle forme elle sera reversée à la collectivité.

TAXE FONCIERE PROPRIETE BATIE :

Années	Base nette TB	Evol base TFB	Produit TFB	Evol produit TFB	Taux TB	Evol taux TB
2015	7 180 949	2,51 %	1 180 548	2,51 %	16,44 %	0 %
2016	6 854 282	-4,55 %	1 148 778	-2,69 %	16,76 %	1,95 %
2017	6 925 188	1,03 %	1 184 207	3,08 %	17,1 %	2,03 %
2018	7 009 000	1,21 %	1 198 539	1,21 %	17,1 %	0 %
2019	7 228 004	3,12 %	1 235 989	3,12 %	17,1 %	0 %
2020	7 335 000	1,48 %	1 254 285	1,48 %	17,1 %	0 %

TAXE FONCIERE PROPRIETE NON BATIE :

Années	Base nette TFNB	Evol base TFNB	Produit TFNB	Evol produit TFNB	Taux TFNB	Evol taux TNB
2015	26 140	1 %	18 685	1 %	71,48 %	0 %
2016	25 999	-0,54 %	18 953	1,44 %	72,9 %	1,99 %
2017	25 475	-2,02 %	18 943	-0,05 %	74,36 %	2 %
2018	25 800	1,28 %	19 185	1,28 %	74,36 %	0 %
2019	26 145	1,34 %	19 441	1,34 %	74,36 %	0 %
2020	26 400	0,98 %	19 631	0,98 %	74,36 %	0 %

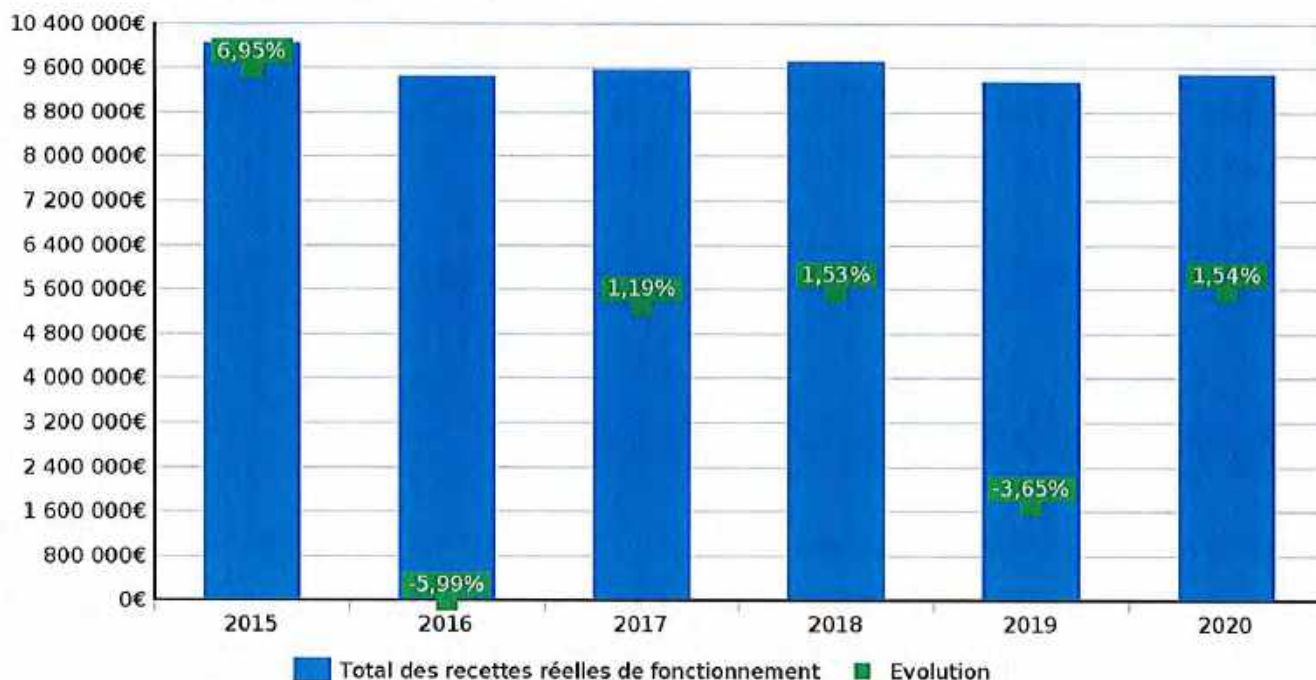
5 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

5.1 - Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement et leur évolution

Années	Recettes de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2015	10 051 453	6,95 %	1 558
2016	9 448 963	-5,99 %	1 452
2017	9 561 762	1,19 %	1 471
2018	9 707 758	1,53 %	1 505
2019	9 353 032	-3,65 %	1 438
2020	9 497 460	1,54 %	1 461

Recettes de fonctionnement



Pour rappel, en 2015, les recettes de fonctionnement progressent de près de 7% (environ 600 000 €) et ce, en lien, avec la réalisation de recettes "exceptionnelles" (+ 91 000 € pour les remboursements maladie, + 71 000 € sur les droits de mutation, 110 000 € de rattachements de produits ainsi qu'environ 350 000 € pour la procédure de délaissement).

En 2016 et 2017, nous revenons à des montants plus proches des recettes habituellement perçues.

En 2018, les recettes progressent, à nouveau, de manière sensible: + 73 000 pour les remboursements maladie, + 72 000 pour les produits de service, + 51 000 pour les droits de mutation, + 17 000 de rôles complémentaires, + 168 000 pour un remboursement d'Engie (sur un trop prélevé suite à une fin de contrat), + 106 000 en dotations ou allocations (+ 40 000 pour la DSU, + 35 000 de régularisation de dotation et +35 000 d'exonération de la TH. Là encore une grande part de ces recettes supplémentaires sont relativement exceptionnelles et trop aléatoires pour les maintenir, en tant que telles dans les budgets prévisionnels suivants.

Les recettes de fonctionnement augmentent d'environ 140 000 € entre 2019 et 2020, sous l'effet, notamment, de l'évolution de la DSU (+ 18 000 €), du versement CAF (+ 74 000 €) et du versement des loyers des nouveaux locaux mis à la disposition des personnels para-médicaux (+ 25 000 €)

Les principales recettes de fonctionnement

Produits de la fiscalité directe : La fiscalité directe comprend les taxes directes locales possibles (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties hors rôles supplémentaires).

2015	2016	2017	2018	2019	2020
1 954 758	1 923 152	1 969 675	1 993 846	2 050 286	2 077 857

Les produits de la fiscalité directe évolue en fonction des bases de chaque taxe (voir ci-dessus) et du taux appliqué et voté par le conseil municipal. La commune n'a augmenté ses taux de fiscalité qu'une seule fois sur le mandat précédent, en 2017. L'augmentation régulière mais non constante des produits, en l'absence de constructions sur la ville, s'appuie essentiellement sur le taux de variation des bases établi, chaque année, par l'Etat et qui est censé compenser la non revalorisation des valeurs locatives des habitations depuis 1970. Depuis 2018 ce coefficient de revalorisation est indexé sur le taux d'inflation (2,2% en 2019). Mais en 2020, cette règle récente a encore subi une modification (1,2 % pour la TF et 0,9 % pour la TH). Sachant que la compensation de la taxe d'habitation est fondée sur les bases 2020, L'Etat a, sans nul doute, voulu freiner leur progression.

Produits de la fiscalité indirecte : La fiscalité indirecte comprend les recettes affectées au compte 73 autre que la fiscalité directe et transférée. (Selon la collectivité : la taxe sur l'électricité, les droits de mutation, l'attribution de compensation...).

2015	2016	2017	2018	2019	2020
5 634 539	5 512 862	5 578 857	5 636 706	5 788 986	5 770 563

La fiscalité indirecte de la commune évolue à la marge. L'attribution de compensation, versée par l'ACSO, suite à la réforme de la taxe professionnelle et au passage de la communauté de commune en communauté d'agglomération en 2010, correspond à elle seule à plus de 90% du produit de cette fiscalité (soit environ 5 246 000 €). Elle reste figée dans le temps sauf transfert de compétences. En 2020 l'entretien des voiries communautaires a été transféré à l'EPCI. Le coût estimé de cette prestation (soit environ 36 000 €) est donc pris en charge dorénavant par l'intercommunalité et en conséquence soustrait du versement de l'attribution.

Autres recettes indirectes: la taxe sur les déchets incinérés (200 000 €), mise en place au 1er Janvier 2019 pour un versement en 2020 pour la première fois, la taxe sur la consommation finale d'électricité (90 000 €), les droits de mutation (100 000 €), la taxe sur la publicité extérieure (18 000 €) et le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Evolution de la fiscalité directe de 2014 à 2020

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Attribution de compensation (art 7321)	5 282 586	5 282 587	5 282 586	5 282 586	5 282 586	5 282 586	5 246 363
FPIC (art 73223)	59 647	83 865	104 277	96 316	81 577	83 000	111 000
Taxes pour utilisation des services publics et du domaine (art 733 hors 7331)	903	1 475	493	504	346	400	200
Taxe sur les pylones (art 7343)	6 438	0	0	6 954	7 104	7 000	7 000
Taxe sur l'électricité (art 7351)	0	0	0	51 436	106 749	100 000	90 000
Taxes sur la publicité (art 7368)	16 247	15 089	13 315	16 267	17 078	16 000	16 000
Taxe additionnelle aux droits de mutation (art 7381)	90 001	251 522	112 191	124 795	141 267	100 000	100 000
Autres taxes (Autres articles chap 73)	0	0	0	0	0	200 000	200 000
Fiscalité indirecte	5 455 823	5 634 539	5 512 862	5 578 857	5 636 706	5 788 986	5 770 563

Dotations : Elles comprennent les recettes du chapitre 74 (DGF, la DSR, la DSU et les compensations d'Etat sur les exonérations fiscales, les autres dotations).

2015	2016	2017	2018	2019	2020
1 540 963	1 050 829	1 075 741	1 024 824	932 860	1 015 360

L'augmentation du chapitre 74 (dotations et participations: + 83 000 €) est due essentiellement à la progression du versement CAF de + de 74 000 € et de l'évolution de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) de 18 000 €. Compte tenu de la crise du Covid 19, le versement CAF devrait subir une baisse non négligeable liée aux effectifs des enfants présents à la crèche, au péri-scolaire et au centre de loisirs.

Evolution des dotations et du remboursement des exonérations fiscales de 2014 à 2020

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
--	------	------	------	------	------	------	------

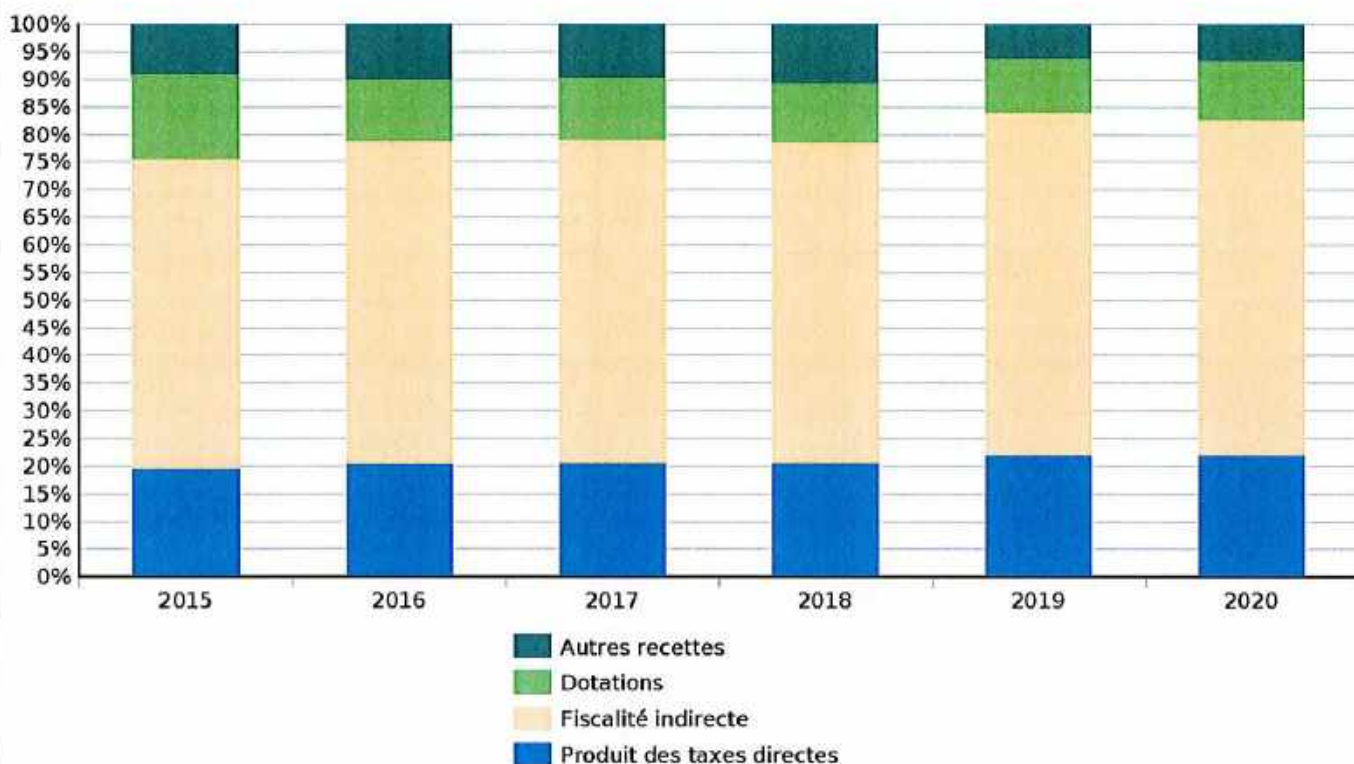
DGF, dotation forfaitaire (art 7411)	611 001	425 192	241 541	81 193	32 294	0	0
Dotation de solidarité rurale - DSR (art 74121 et 74122)	57 743	62 790	67 655	72 608	76 159	80 000	81 000
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (art 74123)	0	0	172 411	194 348	212 317	228 000	246 000
FCTVA (art 744)	0	0	0	0	35 210	52 000	41 000
DGD (art 746)	905	0	0	0	0	0	0
Participations (art 747)	569 329	946 923	463 921	577 513	489 191	472 860	547 360
748314 - Dot unique TP	14 239	9 407	7 978	2 483	2 000	0	0
74834 - exonération TF	10 928	7 570	26 826	24 193	20 000	20 000	20 000
74835 - Exonération TH	78 978	89 081	70 497	98 754	70 000	80 000	80 000
Autres	0	0	0	24 649	38 770	0	0
Compensations fiscales (art 748)	104 145	106 058	105 301	150 079	130 770	100 000	100 000
Autres dotations (autres articles chap 74)	0	0	0	0	48 883	0	0
Dotations	1 343 123	1 540 963	1 050 829	1 075 741	1 024 824	932 860	1 015 360

Autres recettes : Elles comprennent notamment les produits des services, les cessions d'immobilisations, les produits financiers, les atténuations de charges, les recettes exceptionnelles, les produits induits des investissements, hors rôles supplémentaires.

2015	2016	2017	2018	2019	2020
921 193	962 121	937 488	1 052 381	580 900	633 680

Les produits de service évoluent peu entre 2019 et 2020 et devraient subir une baisse importante compte-tenu du nombre d'enfants qui n'ont pas utilisés le péri-scolaire, la cantine, la crèche et le centre de loisirs avec la crise du coronavirus.

Répartition des recettes de fonctionnement



Globalement, les recettes les plus importantes sont liées à notre fiscalité indirecte (60,78 %) dont 55,26 % pour l'attribution de compensation. Viennent ensuite les recettes fiscales pour 21,87 %, les dotations et participations pour 10,69% et 6,66 % pour les autres recettes.

5.2 - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement et leur évolution

Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2015	8 693 610	9,84 %	1 348
2016	7 829 007	-9,95 %	1 203
2017	7 998 223	2,16 %	1 230
2018	7 859 851	-1,73 %	1 218
2019	8 329 340	5,97 %	1 281
2020	8 588 690	3,11 %	1 321



En 2015, nous retrouvons le pic de croissance de nos dépenses lié à la procédure de délaissement auxquelles viennent s'ajouter une augmentation des dépenses de personnel (augmentation des cotisations, de l'assurance du personnel et reclassement des personnels de catégorie C).

En 2016, nous retrouvons un niveau sensiblement identique à celui de 2014 avec la réalisation partielle de la procédure de délaissement.

En 2017, nous constatons un niveau de dépenses encore conséquent lié à l'augmentation des charges à caractère général, notamment pour les bâtiments et voiries et les contrats de prestation de service avec les entreprises chargées des travaux d'entretien dans l'ensemble de nos locaux.

En 2018, nous subissons, là encore, une forte progression des dépenses à caractère général due aux réparations du bâtiment Deneux (suite à l'incendie), à l'enlèvement des encombrants, à l'élagage dans le Parc de la Brèche et l'empierrement d'un certain nombre de sites.

En 2019, nous parvenons à réduire nos dépenses, notamment celles liées au personnel. En effet entre le BP 2018 et le BP 2019, nous réalisons une baisse de 2,06 %.

La différence entre 2018 (7 859 851 €) et 2019 (8 329 340 €) faisant apparaître une augmentation de 5,97 % tient au fait que 2018 fait état des résultats de l'exercice et donc de réalisations bien en-deça des prévisions.

En 2020 l'augmentation globale des dépenses de fonctionnement porte essentiellement sur les dépenses de personnel et les charges à caractère général.

Les principales dépenses de fonctionnement

Charges de personnel : Elles comprennent les dépenses du chapitre 012.

2015	2016	2017	2018	2019	2020
5 281 427	4 925 147	5 078 324	4 836 741	4 997 260	5 168 360

En 2019, il nous avait été possible de réduire les dépenses de personnel de 2 %. Cette année l'exercice s'est avéré plus complexe compte tenu de mesures gouvernementales et des décisions prises et nécessaires au bon fonctionnement des services.

S'agissant du personnel titulaire, deux agents en congé parental ont repris leur poste de travail, ce qui augmente, en conséquence, les crédits dédiés aux titulaires. Il a été nécessaire de créer un poste au centre de loisirs (laissé vacant par un agent en disponibilité) ainsi que 2 postes au ramassage des encombrants, l'effectif actuel ne permettant plus d'assumer cette tâche supplémentaire, liée aux incivilités, dans de bonnes conditions.

D'autre part les mesures gouvernementales relatives au PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations) qui permet une revalorisation indiciaire sur laquelle s'appuie les salaires des fonctionnaires induit une augmentation de 40 000 € sur ce poste.

Ces différentes mesures impactent inévitablement les crédits attachés au régime indemnitaire dont bénéficie les agents et les cotisations sociales.

Toutefois tous les départs en retraite n'ont pas été compensés, permettant ainsi de contenir l'augmentation des crédits relatifs aux titulaires à 1,30% (soit + 35 000 €).

Pour les vacataires, la revalorisation des crédits est plus substantielle (+ 56 000€). Elle est liée essentiellement au retour à un temps complet pour le poste de directeur de cabinet, la création d'un poste de direction à l'alsh (sur 6 mois) et d'un adjoint à cette même direction sur la totalité de l'année.

Nous connaissons une hausse des crédits sur les emplois d'insertion suite à la création d'un 3^{ème} poste de médiateur, soit environ 21 000 €. Il est toutefois important de noter que ce type d'emploi est financé par l'Etat à hauteur de 19 350 € que nous retrouvons donc en recettes de fonctionnement.

Les autres charges de personnel sont impactées, notamment, par la mutualisation de certains agents avec l'ACSO. Il s'agit, en premier lieu de l'agent chargé du plan intercommunal de formation pour lequel nous avons prévu notre part de sa rémunération sur 3 ans, dans la mesure

où aucun versement n'a été effectué à ce jour (soit 29 000 €) et dans un second temps de la mutualisation d'un poste d'inspecteur salubrité pour le traitement relatif aux autorisations de louer et aux dossiers d'habitat insalubre ou indigne (rémunération pour 4 mois de Septembre à Décembre 2020).

Globalement ce chapitre s'établit à 5 168 000 € soit une augmentation par rapport à 2019 de 3,40%.

Charges à caractère général : Elles comprennent les dépenses du chapitre 011.

2015	2016	2017	2018	2019	2020
2 150 140	2 132 579	2 216 186	2 278 536	2 517 704	2 577 870

Les dépenses à caractère général continuent de progresser en 2020 (+ 2,3 %): poursuite de l'élargage, notamment, (32 000 €) et augmentation des formations pour les agents (+ 28 000 €).

Pour rappel, la rupture entre 2018 et 2019 s'établit entre les résultats de l'exercice 2018 et le BP 2019. En réalité le résultat 2019 de 2 167 000 reste très proche des années précédentes.

Atténuation de produits : Elles comprennent les dépenses du chapitre 014 (dont fiscalité transférée)

2015	2016	2017	2018	2019	2020
0	0	15 774	1 035	1 000	36 223

Ces crédits correspondent au montant relatif au transfert de la compétence entretien des voiries communautaires dû au titre de 2019. Ils sont donc inscrits en 2020 pour la première et dernière fois, puisqu'ils sont prélevés dorénavant sur l'attribution de compensation.

Contingents et participations obligatoires : Elles comprennent une partie des dépenses du chapitre 65, inscrites à l'article 655.

2015	2016	2017	2018	2019	2020
250 130	231 630	220 184	219 364	208 592	198 000

Ces dépenses concernent essentiellement notre participation à la piscine intercommunale Nogent/Villers pour un montant de 194 000 €.

Subventions : Elles comprennent les dépenses du chapitre 65 inscrites à l'article 657.

2015	2016	2017	2018	2019	2020
224 261	223 588	185 276	240 331	242 913	251 395

Il s'agit essentiellement de l'aide financière versée au CCAS (92 000 €), des subventions aux associations (126 500 €), de l'enveloppe budgétaire pour les projets culturels et environnementaux des écoles (17 000 €).

Intérêts de la dette : Les intérêts de la dette comprennent les frais financiers issus de la dette en cours cumulés avec les frais financiers des emprunts futurs issus de la prospective. Les ICNE compris.

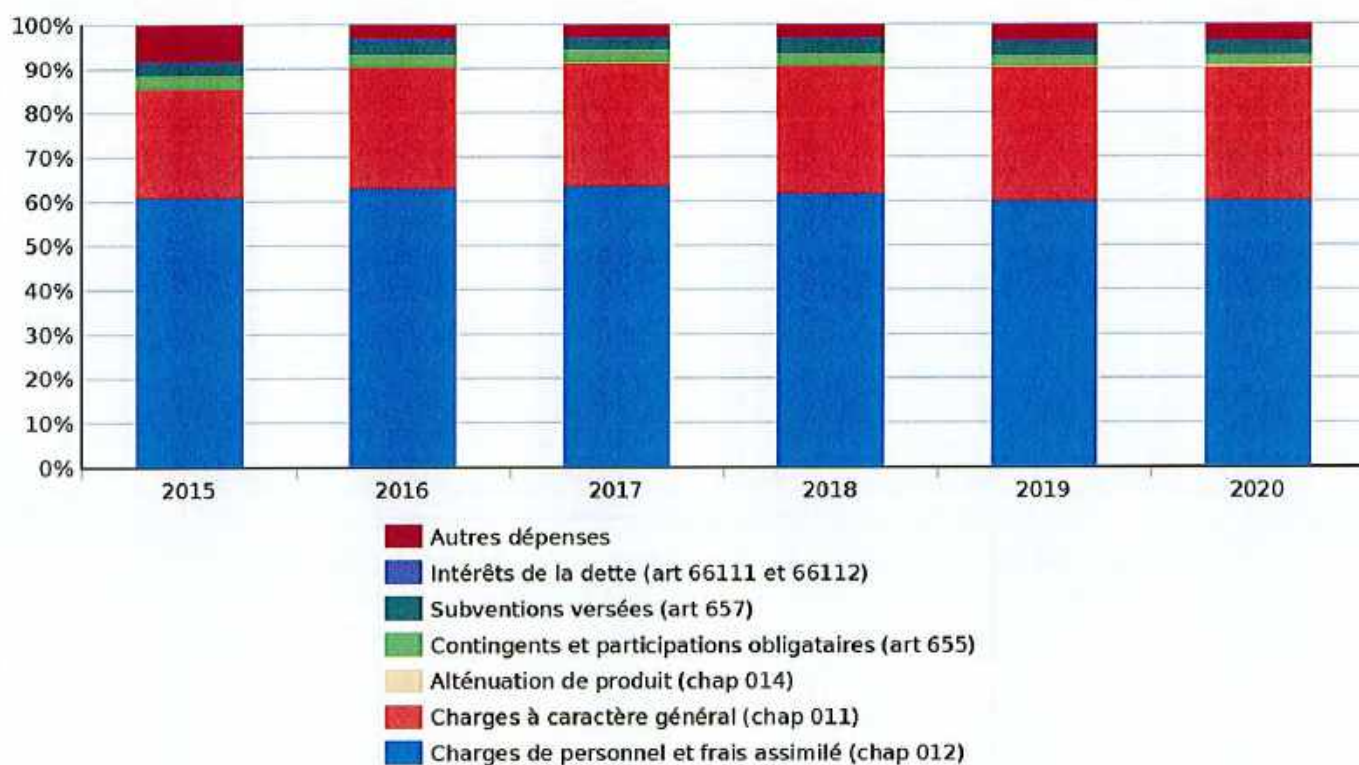
2015	2016	2017	2018	2019	2020
66 999	59 879	48 431	44 663	41 971	32 540

Autres dépenses : Elles comprennent notamment, les charges de gestion courante (chap.65), les autres charges financières (autres articles chap.66), les charges exceptionnelles (chap.67), les dotations aux provisions (chap.68 mvt réel), les dépenses diverses et autres dépenses de fonctionnement et enfin, elles comprennent les charges induites des investissements.

2015	2016	2017	2018	2019	2020
720 653	256 184	234 048	239 181	319 900	324 302

Répartition des dépenses de fonctionnement de 2015 à 2020

Répartition des dépenses de fonctionnement



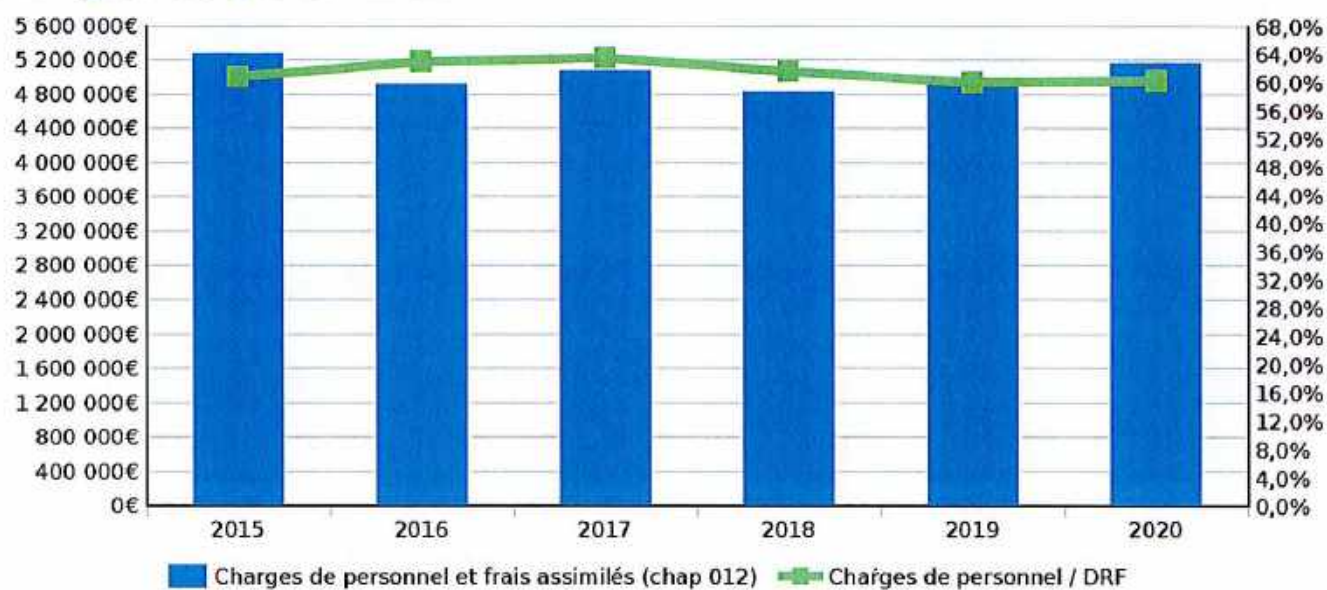
Indicateur d'évolution de la ressource humaine

Représentativité des charges de personnel dans les dépenses d'exploitation. Ce taux permet de mesurer le poids des charges de personnel sur les dépenses de fonctionnement.

2015	2016	2017	2018	2019	2020
5 281 427	4 925 147	5 078 324	4 836 741	4 997 260	5 168 360

Ratio : Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

2015	2016	2017	2018	2019	2020
60,75 %	62,91 %	63,49 %	61,54 %	60 %	60,18 %

Charges de personnel

6 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

6.1 - Les recettes d'investissement

FCTVA : Cette recette est directement liée à la récupération de la TVA des investissements engagés les années précédentes. Le taux du FCTVA était de 15,482% avant le 1er Janvier 2014 et devient égal à 15,761% pour 2014. Depuis le 1er janvier 2015 la Loi de Finance l'a revalorisé à 16.404%.

2015	2016	2017	2018	2019	2020
272 128	72 491	327 608	333 377	151 000	132 000

Subventions perçues : Ce sont les subventions versées par les différents partenaires (région, département, communauté...) servant à financer le programme d'investissement

2015	2016	2017	2018	2019	2020
191 398	1 162 321	333 444	210 482	323 555	13 111

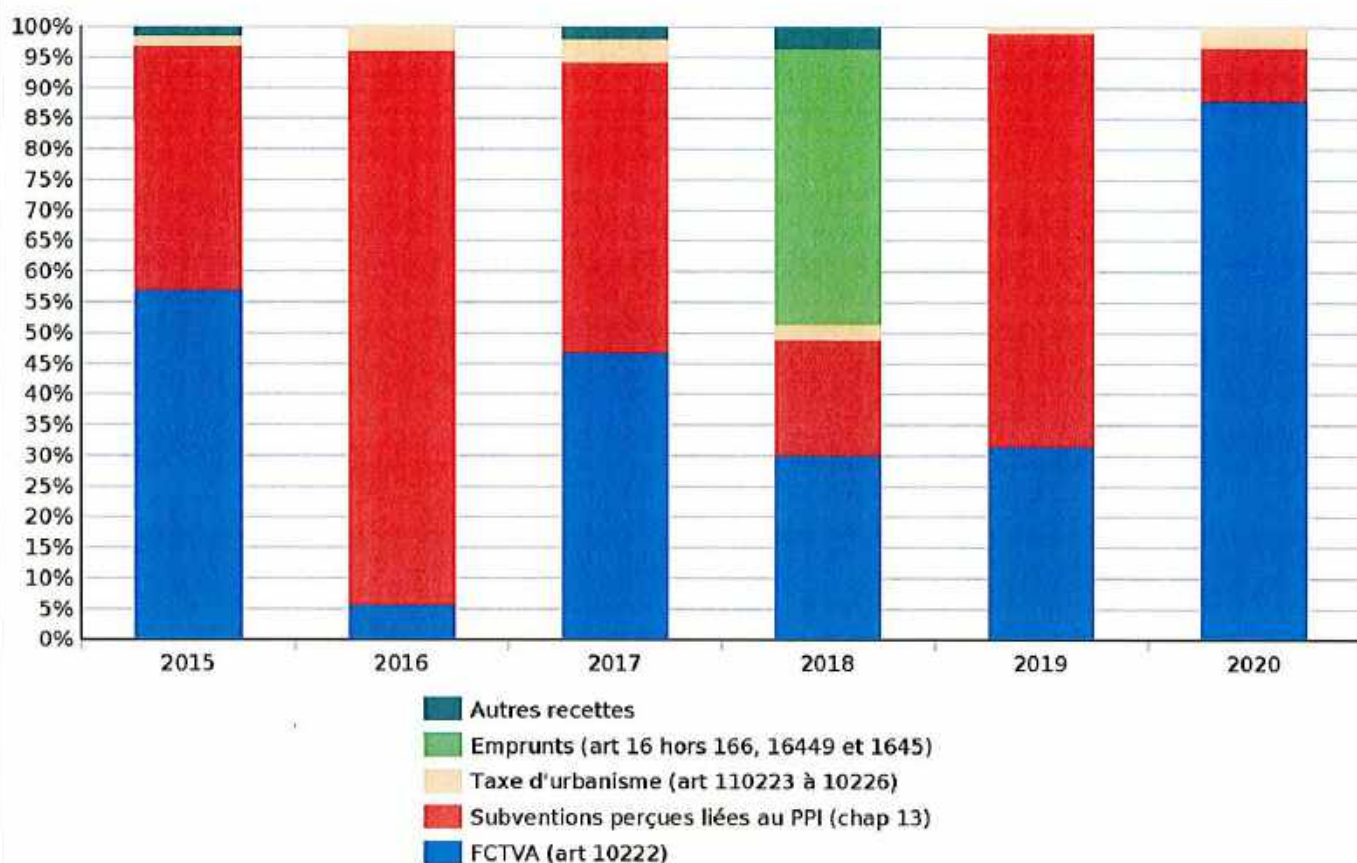
Taxe d'urbanisme : Cette recette comprend les taxes suivantes : la taxe locale d'équipement, la taxe du plafond légal de densité....

2015	2016	2017	2018	2019	2020
7 658	50 774	25 232	29 054	5 000	5 000

Emprunts : Emprunts réalisés durant la prospective pour financer les investissements

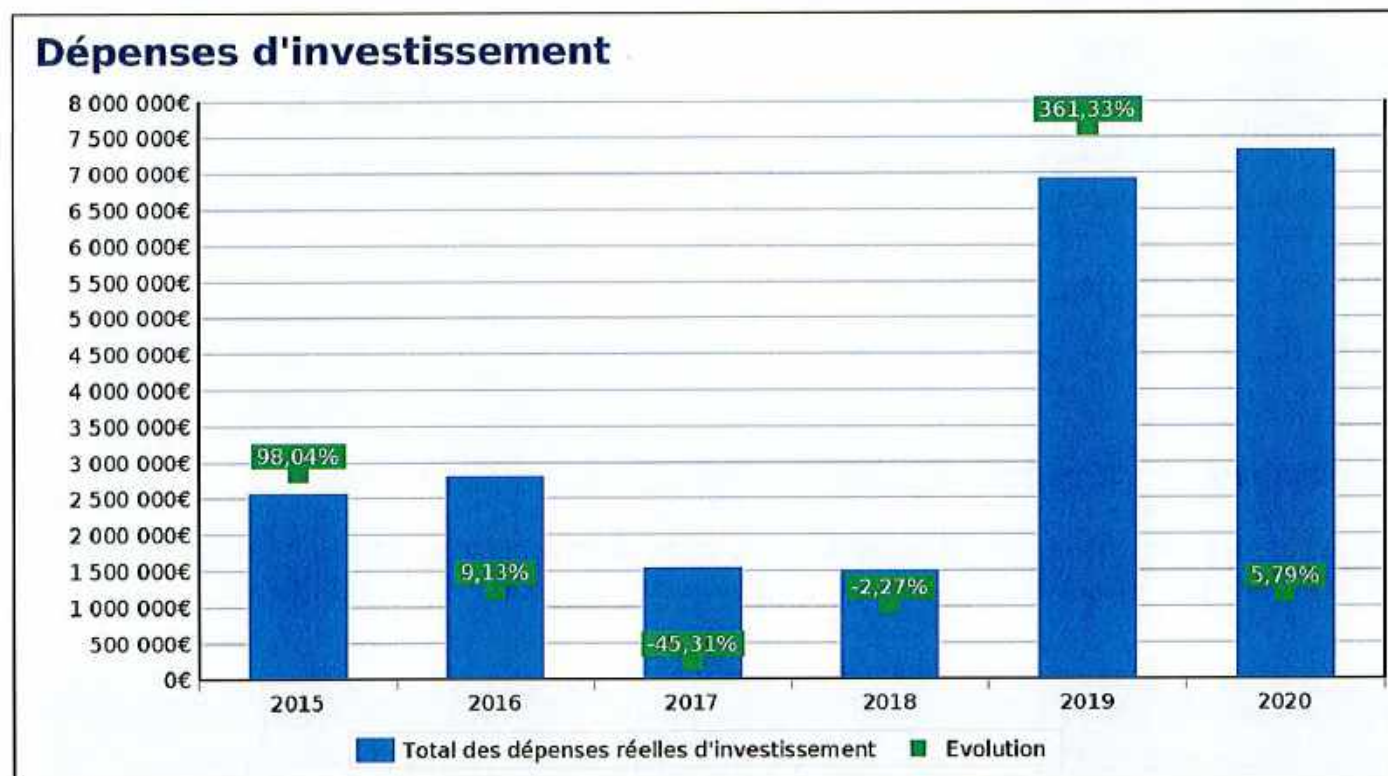
2015	2016	2017	2018	2019	2020
0	0	0	500 000	0	0

Répartition des recettes d'investissement



6.2 - Les dépenses d'investissement**Les dépenses d'investissement et leur evolution**

Années	Dépenses d'investissement	Evolution n-1	En euros par habitant
2015	2 572 684	98,04 %	399
2016	2 807 576	9,13 %	432
2017	1 535 594	-45,31 %	236
2018	1 500 755	-2,27 %	233
2019	6 923 406	361,33 %	1 065
2020	7 324 257	5,79 %	1 126



Pour le BP 2020, Il est prévu d'inscrire 2 500 000 € pour les projets d'aménagement communaux, ainsi que 900 000 € en réserves foncières et 150 000 € en dépenses imprévues.

Les principaux investissements prévus en 2020:

Bâtiments:

- Réfection de la couverture de l'église	334 000
- Réfection maçonnerie de l'église	248 000
- Travaux dans les écoles	138 000
- Travaux sur les équipements sportifs	57 000
- Travaux sur les bâtiments communaux	48 000

Voiries:

- Enfouissement réseaux J. Jaurès 2ième Tra	400 000
- Création jardins Clos St Pierre	95 000
- Alignement clôture C. Notaire	22 000
- Travaux divers	40 000
- Réfection aire de station Parc de la Brèche	12 000
- Réfection voiries des Coteaux	350 000
- Place du 19 Mars 1962	600 000
- Aire stationnement A. Briand	156 000
- Confortement ouvrage d'art	192 000

Globalement le budget d'investissement s'établit comme suit:

- Travaux et projets	5 568 000
- Réserves foncières	900 000
- Equipements	443 000
- Dépenses imprévues	150 000
- Capital de l'emprunt	273 000

Total	7 324 000
-------	-----------

Le remboursement de la dette dans les dépenses d'investissement

Ci-dessous, les dépenses d'investissement issues de la prospective dont la mise en lumière du remboursement du capital de la dette. Les mouvements inscrits au 16449 sont retirés.

Années	Dépenses d'investissement	Remboursement du capital de la dette	Part en % du remboursement du capital de la dette
2015	2 572 684	306 989	11,93 %
2016	2 807 576	304 175	10,83 %
2017	1 535 594	266 422	17,35 %
2018	1 500 755	268 603	17,9 %
2019	6 923 406	274 000	3,96 %
2020	7 324 257	273 000	3,73 %

7 - LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Il vous est présenté ci-dessous le plan de financement des investissements réalisés sur la période. Le remboursement du capital de la dette ne figure pas dans les dépenses d'investissement à financer, puisque celui-ci doit être couvert par l'autofinancement.

L'épargne de la collectivité

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Epargne brute	1 350 153	1 619 276	1 516 693	1 846 133	1 023 692	904 913
Remboursement capital de la dette	306 989	304 175	266 422	268 603	274 000	273 000
Epargne nette	1 043 164	1 315 101	1 250 271	1 577 530	749 692	631 913

Le financement

Le tableau ci-dessous présente le plan de financement de l'investissement. Les cessions d'immobilisation sont rajoutées dans le plan de financement. Pour rappel, l'affectation du résultat peut également intervenir partiellement pour financer l'investissement.

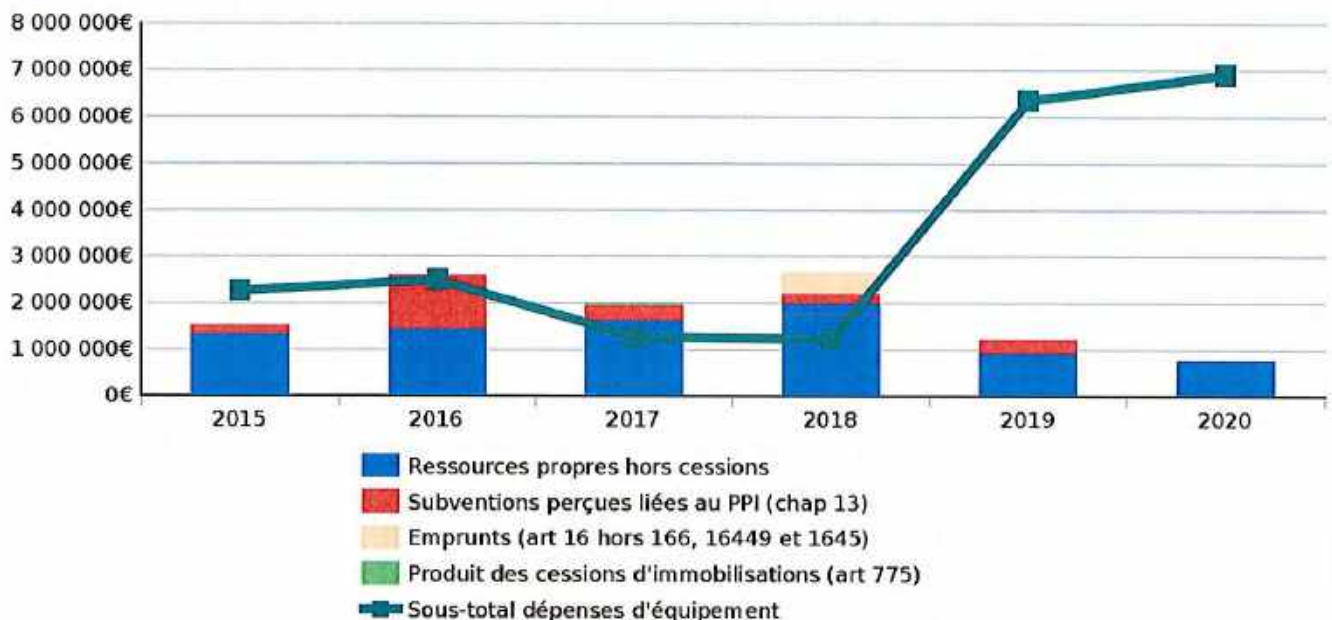
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Epargne nette (a)	1 043 164	1 315 101	1 250 271	1 577 530	749 692	631 913
FCTVA (b)	272 128	72 491	327 608	333 377	151 000	132 000
Autres recettes (c)	14 938	51 110	40 371	70 411	5 000	5 000
Produit de cessions (d)	7 690	680	46 845	1 773	0	0
Ressources financières propres (e) = (a+b+c+d)	1 337 920	1 439 382	1 665 095	1 983 091	905 692	772 770
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	191 398	1 162 321	333 444	210 482	323 555	13 111
Emprunts (art 16 hors 166 et	0	0	0	500 000	0	0

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
16449) (g)						
Financement total h = (e+f+g)	1 529 318	2 601 702	1 998 540	2 693 573	1 229 247	785 881

Résultat de l'exercice	-736 377	98 302	729 368	1 461 421	-5 420 159	-6 265 376
------------------------	----------	--------	---------	-----------	------------	------------

Un résultat négatif diminuera le fonds de roulement, et servira à financer une partie de l'investissement. La collectivité devra surveiller à ne pas le faire diminuer de manière trop importante afin de garder des marges de manœuvre. Un résultat positif l'augmentera permettant ainsi de reconstituer un fonds de roulement qui pourra être utilisé pour des investissements futurs.

Répartition du financement de l'investissement



8 - LES RATIOS

Ci-dessous le tableau des ratios obligatoires issus de la loi A.T.R

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ratio 1	1 348	1 203	1 230	1 218	1 281	1 324
Ratio 2	304	297	303	313	315	319
Ratio 3	1 558	1 452	1 471	1 505	1 438	1 463
Ratio 4	345	349	178	136	886	1 064
Ratio 5	351	301	260	298	254	255
Ratio 6	76	74	54	50	0	0
Ratio 7	60,75 %	62,91 %	63,49 %	61,54 %	60 %	60,17 %
Ratio 9	89,55 %	86,07 %	86,43 %	83,73 %	91,98 %	93,34 %

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ratio 10	22,15 %	24,03 %	12,12 %	9,07 %	61,58 %	72,69 %
Ratio 11	22,52 %	20,74 %	17,7 %	19,82 %	17,64 %	17,40 %

Ratio 1= Dépenses réelles de fonctionnement (sans les dépenses imprévues) / population

Ratio 2= Produit des impositions directes / population

Ratio 3= Recettes réelles de fonctionnement / population

Ratio 4= Dépenses d'équipement brut (sans les dépenses imprévues et le capital)/ population

Ratio 5= Encours de la dette / population

Ratio 6= Dotation globale de fonctionnement / population

Ratio 7= Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Ratio 9= Dépenses réelles de fonctionnement (sans les dépenses imprévues et remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 10= Dépenses d'équipement brut (sans les dépenses imprévues et le capital) / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 11= Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement

Ce document est préparé par l'équipe Conseillers du Finance active. Il contient des informations et analyses reçues de Finance active, établies à l'attention exclusive de ses destinataires. Il ne doit être divulgué, utilisé, diffusé ou reproduit (total ou partiel) du document ou des informations qu'il contient doit être préalablement autorisé par Finance active. Les informations contenues et les opinions exprimées qui en découlent, ne sauraient engager la responsabilité de tous autres du du Finance active. Elles sont transmises à titre d'information et ne sauraient en aucun cas être considérées comme la responsabilité de Finance active.